



Comité de pilotage du 11 février 2021

Zone Spéciale de Conservation
FR9111388 « Gorges de l'Hérault »



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ordre du jour

- *Présentation du site Natura 2000*



- *Quelques réalisations*



- *Structuration administrative de Natura 2000 & élection du Président*



Liberté
Égalité
Fraternité



Présentation du site Natura 2000

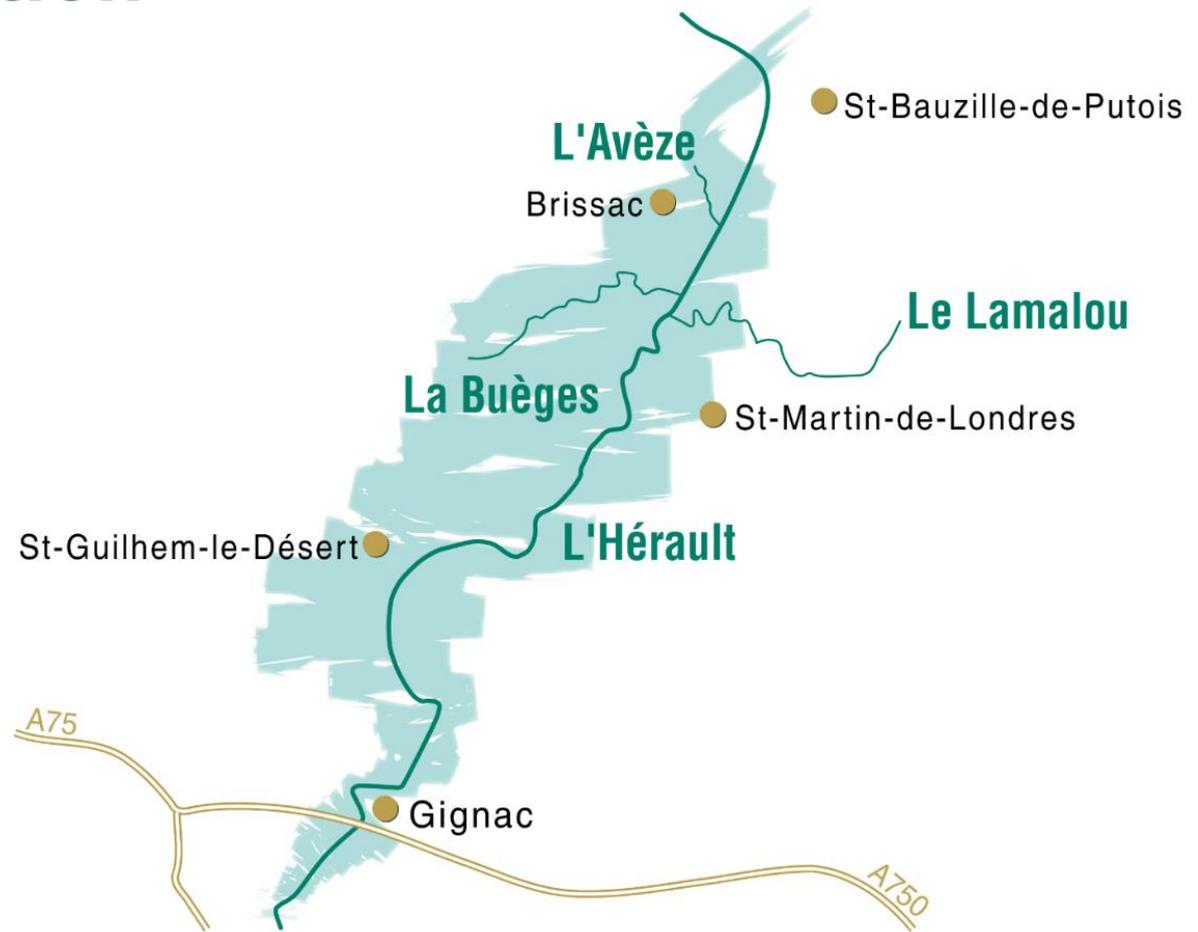


Présentation



Directive
Habitat

- Site « Habitats » désigné en 2002
- 21 891 hectares
- 26 communes
- 4 intercommunalités



80 % du site superposé au site
« Oiseaux » *Hautes garrigues
du Montpelliérais*





Présentation

19 milieux naturels
25 espèces



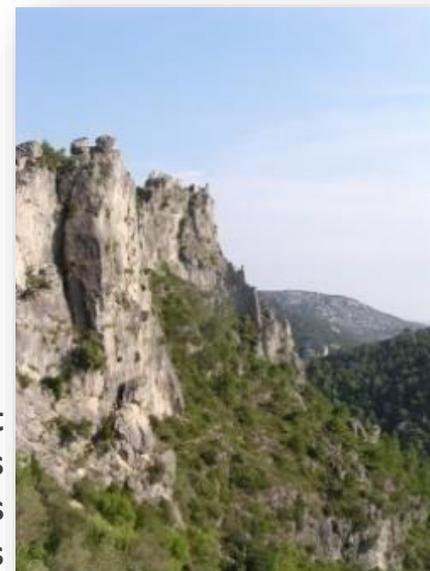
Les espèces et les habitats liés à l'Hérault



La forêt de pins de Salzmann



Les espèces et les habitats des zones rocheuses





Rappel du calendrier

Lancement de la démarche

Validation du DOCOB

Animation

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

COPIIL

COPIIL

COPIIL

COPIIL

COPIIL

COPIIL

COPIIL

Evaluation à mi-parcours

Evaluation



Quelques réalisations



Communication
Sensibilisation

Contrats (€)
Chartes
(bonnes pratiques)

Animation de
projet
(gouvernance & suivi
des prestations)

Natura 2000

Etudes et suivis
(espèces et milieux)

Accompagnement des porteurs
de projet (évaluation des incidences)



Un exemple de contrats : les contrats agricoles = MAEC

Depuis 2018, la Région Occitanie donne la priorité aux enjeux « eau » et n'autorise plus le financement de nouveaux contrats agricoles à vocation « biodiversité », et ce jusqu'à la fin du PDR (2020).

- Les contrats agricoles engagés (5 ans) sur le site Natura 2000 :

| | |
|--------------------------|------------------|
| En 2015 | 626.54 ha |
| En 2016 | 188.25 ha |
| En 2017 | 34.10 ha |
| Total engagé sur le site | 848.89 ha |



Soit un montant total de 330 000 €



Les contrats non agricoles



| Contrats ni-ni | Type de bénéficiaire | Date de dépôt | Montant TTC | Avancement des travaux |
|----------------------------------|----------------------|---------------|--------------------|------------------------|
| Débroussaillage pelouses Buèges | CEN | 2016 | 6 517,65 € | Finalisé |
| Création de 3 mares | CEN | 2019 | 28 352,54 € | Déposé |
| Réouverture milieux Montpeyrroux | Société de chasse | 2019 | 9 900 € | Déposé |
| | | | 44 770,19 € | TOTAL |





Un exemple de sensibilisation

Les usagers du fleuve



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
HERAULT



Demain la Terre !

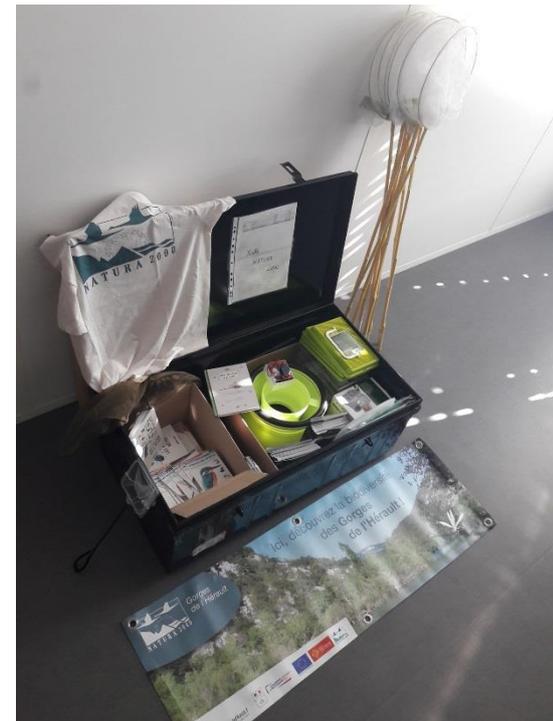
→ depuis 3 ans, animations, lors des fortes périodes de fréquentation, sur les sites de pratique :

Constitution d'une malle pédagogique



Juillet 2018 – Pont du Diable

Juillet 2020 – Pont du Diable





Un exemple d'outil de communication : newsletter



**4 newsletters
envoyés depuis
octobre 2019**

**181 destinataires
En 2019**

**283 destinataires
En 2020**

**50 % d'ouverture
environ
20 % de cliqueurs**



Amélioration des connaissances



Suivi annuel des chauves-souris



Suivi des populations de chabot
(2017 et 2020)



Inventaire des libellules (2018)



Natura 2000

- Des fonds pour la structure animatrice pour mettre en œuvre le plan d'actions
- Des fonds en direct pour les acteurs locaux dans le cadre des contrats Natura 2000
- Une dotation spécifique de l'Etat, versée en direct à 9 communes du site Natura 2000

35 000 à
50 000 €
par an



330 000 €
+ 45 000 €
en 7 ans



45 000 €
par an depuis
2019





Structuration administrative de Natura 2000 et élection du Président



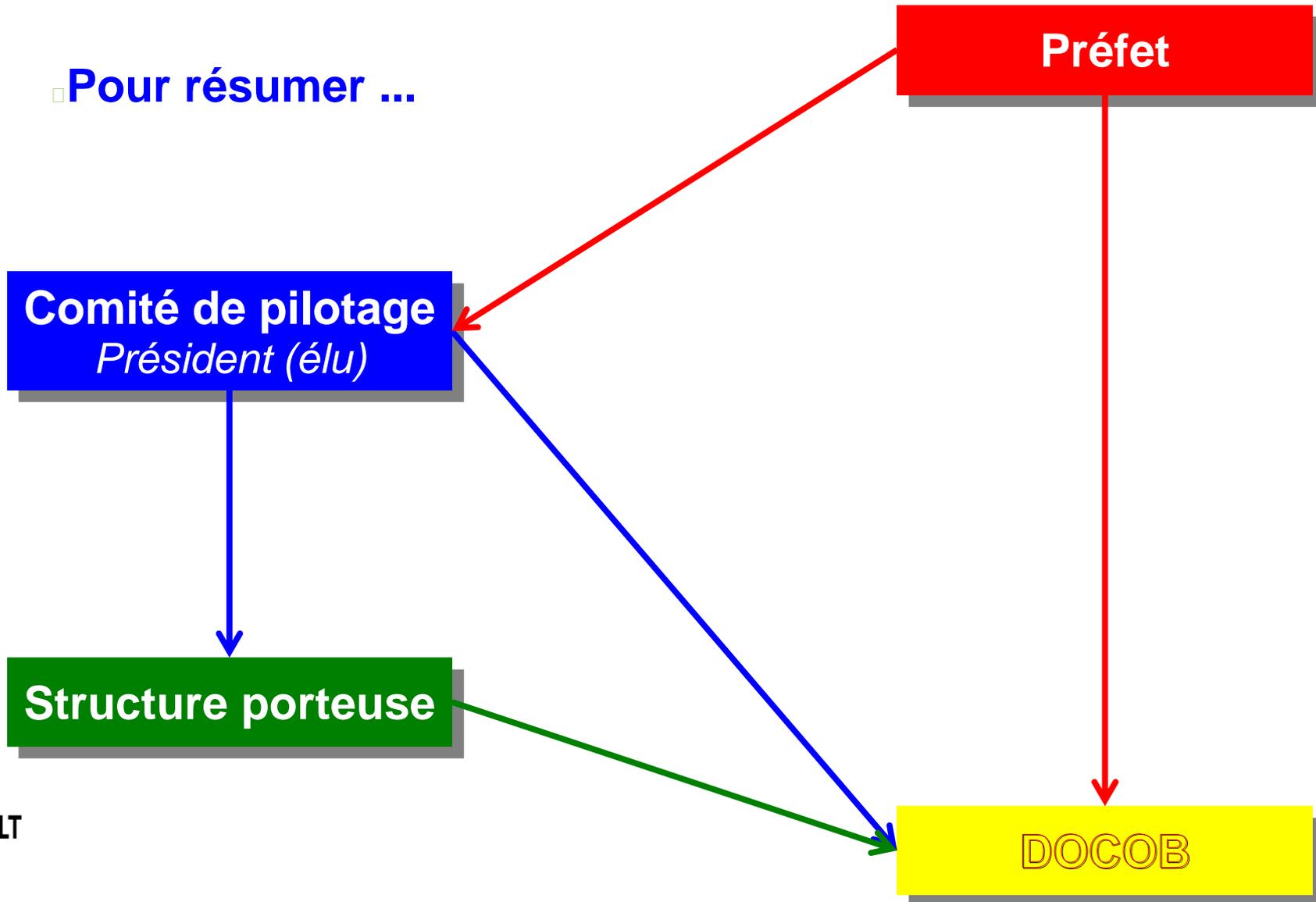
**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rappel de la démarche Natura 2000

□ Pour résumer ...





Désignation du président du COPIL et de la structure animatrice



■ Article L.414-2 du code de l'environnement

- « [...] III. - **Les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre**
- A défaut, la présidence du comité de pilotage Natura 2000 ainsi que l'animation nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB sont assurées par l'autorité administrative. [...] »

■ Article R 414-8-1

- **Le Préfet ou son représentant fait procéder à ces désignations lors d'une réunion du COPIL**



PRÉFET
DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité



La structure animatrice du DOCOB

- **Collectivité territoriale membre du COPIL**
- **Personnalité juridique qui assure pour le compte du COPIL les tâches administratives, techniques et financières**
- **Engagements de la structure animatrice**
 - Désigner un(e) chargé(e) de mission « coordonnateur »
 - Assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et/ou mobiliser et coordonner les prestataires de service
 - Mobiliser les ressources financières (FEADER/BOP 113)
 - Produire chaque année un bilan technique et financier des actions réalisées au cours de l'année écoulée.



PRÉFET
DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité

Désignée pour une période de 3 ans (convention d'animation signée avec l'Etat)



La structure animatrice du DOCOB



□ Missions de l'animateur

- Animation sur l'ensemble du territoire du site N2000
- Mise en oeuvre de la contractualisation (chartes, contrats, MAEC, etc.) : recherche des bénéficiaires, appui admin et suivi
- Communication, information et sensibilisation
- Veille environnementale : il contribue à la bonne mise en oeuvre de l'évaluation des incidences N2000 (porter à connaissance)
- Coordination des suivis scientifiques et écologiques
- Suivi de la mise en oeuvre du DOCOB (dont évaluation tous les 3 ans)
- Mise à jour ou révision du DOCOB le cas échéant



PRÉFET
DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le président du comité de pilotage

- **Il est désigné en son nom propre**
- **Il est nécessairement élu et représentant d'une collectivité territoriale membre du COPIL**
- **Rôle du président du copil**
 - Pilote le comité de pilotage, en assure la présidence et en fait appliquer les décisions
 - Appui et accompagne l'animateur dans la réalisation de ses missions
 - Porte la politique de Natura 2000 sur le territoire, l'explique et la porte auprès des administrés



PRÉFET
DE L'HÉRAULT

Liberté
Égalité
Fraternité



Modalités de désignation



▣ Les modalités de désignation sont souples

- ▣ Désignation organisée par le préfet au cours d'une réunion du COPIL

- ▣ Le vote n'est pas obligatoire bien qu'un vote à main levée est recommandé (vote à bulletin secret possible sur demande)

- ▣ Seuls les représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont droit de vote (1 par collectivité)



Appel à candidature pour la présidence

Election



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Merci pour votre
participation**

**A votre disposition pour
toute question**



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*